

DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020
COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 1
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de membres absents : 2

L'an deux mille vingt et le quatorze du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT s'est réuni en Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, OCANA Joffrey, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme et MM. MANCES Françoise (représentée par Mme RENAUD Katia), HOYOS Pierre

ETAIENT ABSENTS : Mme et M. JEAN Jacinthe, OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 9 Septembre 2020

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Nathalie AVILA est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 7 Août 2020 est approuvé à l'unanimité à la suite de quoi les divers points de l'ordre du jour sont examinés

1. Décisions prises par M. le Maire – article L.2122.22 du CGCT

Monsieur le Maire informe ses collègues des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT

- **10.08.2020** achat auprès de la Ste Electro-dépôt d'un écran TV + un support pour un montant de 828.86 € TTC
- **02.09.2020** avenant d'un montant de + 2 260.00 € HTVA conclu avec la SARL AUDOUY FRERES ET FILS pour le lot n°8 du marché de travaux concernant la réhabilitation de la Mairie du foyer et de la salle des fêtes et de plein air (CATNAT du 15.10.2018)
- **03.09.2020** consultation préalablement à la conclusion d'un contrat d'assurances IARD et assurance statut aire – 5 Lots
- **04.09.2020** approbation d'un avenant d'un montant de – 4 950.00 € HTVA conclu avec l'entreprise PERIES pour le lot n°3 du marché de travaux concernant la réhabilitation de la Mairie du foyer et de la salle des fêtes et de plein air
- **10.09.2020** réalisation d'un relevé topographique préalable aux travaux de fonçage dirigé relatifs à la réhabilitation du réseau AEP (CATNAT du 15.10.2018) confié à AXIOME – géomètres experts pour un montant de 1 195.00 € HTVA
- **10.09.2020** étude géotechnique préalable aux travaux de fonçage dirigé relatifs à la réhabilitation du réseau AEP (CATNAT du 15.10.2018) confiée à HYDROGEOTECHNIQUE SUD OUEST pour un montant de 7 807.00 € HTVA
- **10.09.2020** réalisation d'un plan d'alignement individuel de la parcelle AB 236 confié à AXIOME – géomètres experts pour un montant de 250.00 € HTVA

Il donne ensuite la parole à Mme Martine, 1^{ère} adjointe, qui relate, les décisions qu'elle a prises, dans le cadre de la subdélégation :

- **23.07.2020** fixation du tarif de la blanquette de l'association « Abbaye de St-Hilaire en Vallée du Lauquet » mise en vente à la boutique de l'abbaye : 12 € la bouteille et 60 € le carton de 6 – pas de marge en raison de l'objectif de l'association (sauvegarde du site)
- **18.08.2020** mission de maîtrise de concept et de suivi du chantier concernant les travaux d'isolation et de traitement des charpentes du groupe scolaire, confiée à BET LAUMONT pour un montant de 3 300.00 € HTVA
- **19.08.2020** contrat concernant le spectacle « les Miss Guindoule de la Pompette » conclu dans le cadre de l'opération « un été – 100 spectacles dans l'Aude » - rémunération des artistes – contrat de cessions : 1 000 € (dont subvention du Conseil Départemental 750.00 €) + 60 € de frais de déplacement + 4 repas + droits d'auteur
- **19.08.2020** contrat concernant le spectacle « ARTIKUL » conclu dans le cadre de l'opération « un été – 100 spectacles dans l'Aude » - rémunération de l'artiste – contrat de cessions : 500 € (dont subvention du Conseil Départemental 375.00 €) + 30 € de frais de déplacement + 2 repas + droits d'auteur
- **19.08.2020** commande auprès de la SAS ESPACE MONETIQUE d'un terminal TPE pour un montant de 330.00 € HTVA (pour le site de l'abbaye)
- **27.08.2020** plus-value de 1 096.00 € HTVA pour changement de couleur de la peinture des panneaux d'isolation des unités extérieures de la climatisation et du cadre et de la porte du barbecue de la salle des fêtes et de plein air – entreprise SARL GERARD DIDIER
- **28.08.2020** fixation du prix de la blanquette brut bio LESENEY mise en vente à la boutique de l'abbaye : prix fournisseur : 7.92 € TTC – prix de vente boutique : 12.00 €
- **31.08.2020** consultation dans le cadre de la procédure adaptée concernant les travaux de rénovation de la bibliothèque (CATNAT du 15.10.2018)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

Arrivée en séance de M. Mohamed OUBALKASSAM (19 h 35) en cours d'examen de ce 1^{er} point de l'ordre du jour. Le nombre de membres présents devient donc : 12 et le nombre de membres absents : 1

2. Communauté de Communes du Limouxin - Désignation des représentants de la Commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges

M. le Maire indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Limouxin par délibération en date du 25 Juillet 2020 a décidé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) serait composée comme suit :

- 20 représentants titulaires pour la Commune de Limoux
- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour chacune des autres communes membres de la Communauté

et invite le Conseil Municipal à désigner les représentants qui siègeront à cette commission.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne à l'unanimité :

- **M. Serge ROLLIN, membre titulaire de la Commission**
- **Mme Etienne DELFOUR membre suppléante de la Commission**

3. Attribution des subventions aux associations

M. Maire rappelle à ses collègues, que lors de la séance du 7 Août 2020, le Conseil Municipal avait attribué les subventions aux associations qui avaient déposé leur dossier en Mairie, pour un montant total de 2 260.00 €

Il poursuit en indiquant que de nouvelles demandes ont été réceptionnées à savoir :

- A.C.C.A qui a complété le dossier antérieur
- Association Sportive de Musculation
- Pétanque Club
- Association le Temps des Loisirs

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de décider des subventions à attribuer aux associations citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré attribue à l'unanimité les subventions suivantes :

ACCA	550.00 €	M. DEL-VALS Jérôme ne participe pas au vote
Association Sportive de Musculation	215.00 €	Mme Katia RENAUD ne participe pas au vote. La procuration qu'elle détient n'est pas utilisée
Pétanque Club	400.00 €	
Association le Temps des Loisirs	1 000.00€	

M. Le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

4. Convention conseil et assistance au recrutement à conclure avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

M. le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion de l'aude, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et vertu des articles 22 à 26.1 de la loi n°84.53 du 26.01.1984 et de la délibération de son Conseil d'Administration en date du 08.12.2014 a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires, la mission facultative supplémentaire suivante : aide au recrutement

Les conditions générales de mise en œuvre de cette prestation, ainsi que le tarif sont indiquées dans la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude

M. le Maire propose à l'Assemblée de signer la convention proposée par le C.D.G.11 dans le cadre du recrutement au 1^{er} Janvier 2021, d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, ou d'un rédacteur, ou d'un rédacteur principal 2^{ème} classe, ou de rédacteur principal 1^{ère} classe, ou d'un secrétaire de Mairie, ou d'un attaché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

5. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Pour faire suite à la délibération qui précède, M. le Maire précise qu'il y a lieu de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal qui avait été déterminé par délibération n°2019/01.17/09 en date du 17.01.2019

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : temps de travail : complet : création
- Rédacteur territorial : temps de travail complet : création
- Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe : temps de travail complet : création
- Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe : temps de travail complet : création
- Secrétaire de Mairie : temps de travail complet : création

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications à apporter au tableau des effectifs du personnel communal. Ces modifications seront effectives au 1^{er} janvier 2021. M. Le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

6. Délibération modificative n°1 au budget annexe gestion abbaye

M. le Maire propose à ses collègues de modifier le budget annexe gestion abbaye de la Commune, comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Compte	Crédits inscrits	Proposition DM 1
023 - virement à la section d'investissement	24 283.36	+ 500.00

Section de fonctionnement - recettes

Compte	Crédits inscrits	Proposition DM 1
7062 - redevances à caractère culturel	16 200.00	+ 500.00

Section d'investissement - dépenses :

Compte	Crédits inscrits	Proposition DM 1
2158.909 - achat de matériel	196.00	+ 500.00

Section d'investissement - recettes

Compte	Crédits inscrits	Proposition DM 1
021- virement de la section de fonctionnement	24 283.36	500.00

Il invite le Conseil Municipal à en délibérer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la délibération modificative n°1 au budget annexe gestion abbaye 2020 de la Commune comme indiqué par M. le Maire dans son exposé et autorise ce dernier à signer tous documents afférents

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt heures et trente minutes

Vu pour être publié le quinze septembre deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie



